

Aïd al-Fitr

Jamal Ahbab



Parade de l'Aïd al-Fitr au Ghana (photo CC-Artbermiss)

En cette soirée de début d'été, vous verrez sans doute de nombreuses personnes, tête en l'air et scrutant le ciel. Non, ces gens ne sont pas forcément des amateurs d'astronomie. Non, il ne s'agit pas non plus de badauds observant la chute d'un corps céleste supposé annoncer la fin du monde. Vraisemblablement, s'ils sont musulmans, ils attendent d'apercevoir le premier croissant de lune qui les autorisera à reprendre un rythme de vie normal, en mettant fin à leur épreuve annuelle. Car cette nouvelle lune marque le début de l'aïd

L'aïd ? Qu'est-ce donc ?

L'aïd al-Fitr, littéralement *la fête de la rupture du jeûne*, est également appelée en arabe *aïd al-saghir*, en turc, *kuçuk bayram* - la *petite fête* ou encore *korité* en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de l'une des deux fêtes canoniques : les *'idayn* (littéralement, les deux fêtes) reconnues par tous les musulmans. Ce terme est tiré de la racine arabe *'wd* qui suggère l'idée de cycle, de retour. Et l'aïd al-Fitr marque la fin du jeûne de ramadan.

Le mois de Ramadan

Ramadan désigne le neuvième mois du calendrier hégirien. C'est le seul mois dont le nom est cité dans le Coran (II : 185). Sa racine arabe évoque la chaleur : c'est donc probablement en été que ce mois trouvait initialement sa place, à une époque où les Arabes corrigeaient leur calendrier lunaire afin de le faire correspondre à l'année solaire...

Avec l'islam, le calendrier devient strictement lunaire : les mois commencent avec l'observation du nouveau croissant de lune. Ramadan, comme les autres mois, devient mobile et se décale de 11 jours par an par rapport au calendrier solaire.

Le caractère sacré de ce mois est d'origine coranique (XCVII :1). En effet, la Révélation (*Tanzil*) est descendue sur le prophète Muhammad au cours de *Laylat al-Qadr* (la Nuit du Destin) que la majorité des musulmans fixe au 27^e jour du mois.

Le Coran (II : 185) énonce : « *Le mois de ramadan durant lequel le Coran a été révélé comme une voie droite pour le genre humain et une preuve explicite pour la bonne guidance et le discernement. Celui qui, parmi vous, est présent en ce mois, qu'il le jeûne !* » (Trad. Malek Chebel).

Le jeûne en islam

La pratique du jeûne (*sawm*) est décrite dans le Coran (II : 184-187) mais c'est dans la *Sunna* (Tradition) que l'on trouve les éléments qui la précisent. Le jeûne doit être accompli par tout musulman majeur, jouissant de ses facultés mentales et susceptible de le supporter physiquement. Les jeûneurs ne doivent pas être souillés par le sang. Un musulman qui, pour diverses raisons, serait dans l'incapacité de réaliser ce jeûne peut, soit le rattraper, soit le compenser (en payant ou en fournissant la nourriture d'un nécessiteux, par exemple).

Pour être valable, l'intention de pratiquer le jeûne doit être formulée quotidiennement. Toutefois, ceux qui suivent le rite mâlikite - majoritaire au Maghreb et en Afrique de l'Ouest - le font une fois pour l'ensemble du mois. Le *sawm* consiste à s'abstenir d'ingérer toute substance terrestre et se priver de relations sexuelles, du lever au coucher du soleil. Les privations ne sont pourtant que la partie visible du jeûne et ne se conçoivent pas sans une volonté d'élévation spirituelle : de nombreux musulmans recommandent la lecture intégrale du Coran au cours de ce mois sacré et une attitude exemplaire est attendue du jeûneur. Pendant ce mois de charité, il doit se départir de toute parole insultante ou malveillante, mais également réprimer ses passions et celles d'autrui.

Le jeûne est rythmé par deux repas : le petit-déjeuner (*suhûr*), qui doit être pris avant l'aube et le repas de rupture du jeûne (*iftâr*), qui débute au crépuscule. La nuit offre la possibilité de se retrouver parmi ses proches ou d'assister à des spectacles - d'ombres, à l'origine mais qui depuis se sont diversifiés.

Il est à noter que le *sawm* peut être pratiqué à d'autres moments de l'année, mais celui du ramadan, est un marqueur fort de l'identité musulmane aujourd'hui.

Une fête de générosité

Le 1er jour du mois de shawwâl, correspond au début de l'*âid al-Fitr*. Ces festivités s'étendent bien souvent sur trois ou quatre jours.

La fête se traduit par une prière publique particulière (*salat-al-'id*) qui se distingue de celle du vendredi. Ce jour était la date limite de paiement du *Zakât al-fitr*, ou aumône du ramadan, qui permettait de se purifier d'éventuels péchés commis pendant le mois de jeûne tout en évitant aux pauvres de mendier leur nourriture pour la fête.

L'*âid al-Fitr* est l'occasion pour les musulmans de revêtir leurs plus beaux habits, de se visiter et de se congratuler : *Aïd mubarak* est ainsi l'expression arabe consacrée qui marquera une rencontre en cette période. On profite aussi de celle-ci pour se rendre au cimetière, honorer ses proches disparus. L'époque est propice à la consommation de sucreries (les Turcs l'appellent également *Şüker Bayram*) et à s'offrir des présents.

Ainsi, cette fête se traduit par une ambiance plus festive que celle de l'*âid al-Kabir* du fait, notamment, de la célébration de la fin de la rigueur du mois du ramadan.

Référence du document

« , *Aïd al-Fitr* », 2017 , IESR - Institut d'étude des religions et de la laïcité , mis à jour le: 04/06/2020, URL : <https://irel.ephe.psl.eu/ressources-pedagogiques/fiches-pedagogiques/aid-al-fitr>